



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EURL LCA

Date de dernière mise à jour : 12/10/2025

La société 'Le Cloître de l'Art', ayant pour sigle 'LCA' est une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) de droit français, au capital social de 30 000 €.

Le siège social est sis 105, rue Lauriston 75116 Paris.

L'entreprise est représentée légalement par Salomé FISCHER, gérante, nommée dans le présent document, le « Vendeur ».

La société LCA a pour activité la vente d'œuvres d'art et d'objets d'art, ainsi que le conseil culturel.

La commercialisation des œuvres et objets d'art est proposée :

- sur internet via sa galerie d'art en ligne
- en établissement physique de vente, Cour 16, rue Grange Batelière 75009 Paris
- lors de salons ou de foires spécialisés du domaine, ou d'expositions temporaires.

N° RCS Paris : 991 220 096

SIRET : 99122009600028

NAF : 47.78C

Numéro de TVA intracommunautaire : FR73991220096

Le Vendeur peut être joint aux coordonnées suivantes :

- Par courrier postal à l'adresse du siège social
- Par téléphone au 06 01 63 19 97
- Par courriel à contact@lecloitredelart.com

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») s'appliquent à la vente des produits commercialisés par le Vendeur (les « Produits ») à tout client professionnel agissant dans le cadre de son activité, ou particulier, désirant en bénéficier (le « Client »),

que ce soit sur internet, ou dans un espace d'exposition et de vente physiques, permanents ou temporaires.

Les Conditions Générales prévoient notamment les conditions d'achat, de paiement et de livraison des Produits commandés par le Client. Le Client peut se reporter à la description de chaque Produit figurant sur le site internet de LCA pour les produits commercialisés en ligne, ou dans le, les catalogues du Vendeur pour les produits exposés en physique, afin d'en connaître les caractéristiques.

La passation d'une commande de Produits emporte, de la part du Client, l'acceptation préalable sans restriction ni réserve des Conditions Générales, dont le Client déclare avoir pris connaissance.

Les Conditions Générales sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans tous documents émanant du Client, et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant au bon de commande ou à des conditions particulières le cas échéant conclues entre le Vendeur et le Client concerné.

Article 2 – PRODUITS ET DISPONIBILITÉ

Le prix et les caractéristiques essentielles de chaque Produit présentés sur le site internet de LCA ou dans les catalogues édités par le Vendeur, font l'objet de descriptions qui sont susceptibles de comporter des indications, photographies et graphismes qui ne sont communiqués qu'à titre illustratif et peuvent être modifiés/mis à jour par le Vendeur.

Les Produits proposés relevant de la qualification d'œuvres d'art respectent la conformité aux lois et réglementations en vigueur en matière de vente d'œuvres d'art, notamment vis à vis de leur traçabilité.

Le fait pour le Vendeur de présenter des Produits sur internet ou dans un catalogue ne constitue pas une obligation de commercialisation, et ce notamment en cas de rupture de stock, d'indisponibilité des Produits ou d'impossibilité de procéder à la commercialisation desdits Produits, qu'elle qu'en soit la raison, cas par exemple de pré-réservation.

Article 3 – COMMANDES

3.1 Passation d'une commande

Tout Client désirant passer une commande auprès du Vendeur devra remplir et signer un bon de commande résumant notamment les caractéristiques essentielles du/des Produit(s) commandé(s), le prix total, les conditions de paiement, le délai ou la durée indicatifs de livraison, toute éventuelle restriction de livraison et un numéro de suivi de la commande. En cas de vente de Produits dont la fabrication est entreprise sur commande spéciale du Client, la commande est précédée de l'établissement d'un devis détaillé, d'une durée de validité à compter de sa date de création, mentionnant le prix ou le mode de calcul du prix et dont l'acceptation et la signature par le Client vaut alors bon de commande.
(Cas par exemple de la restauration ou de l'encadrement d'œuvres)

La confirmation de la commande a lieu dès signature du bon de commande par le Vendeur ou envoi par ce dernier d'un courrier électronique de confirmation de la commande, la commande devenant ainsi ferme et définitive.

Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit entre le Vendeur et le Client.

En cas d'annulation par le Client d'une commande confirmée, pour quelque motif que ce soit, et sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires :

- l'acompte éventuellement versé à la commande par le Client restera acquis de plein droit au Vendeur et ne donnera lieu à aucun remboursement
ou
- une somme correspondant à n % du prix total hors taxes du Produit convenu avec le Client lors de la commande, sera due au Vendeur et facturée au Client.

3.2 Contrôle des commandes

Chaque Client garantit la sincérité et l'exactitude des informations fournies pour les besoins de sa commande et s'engage à notifier au Vendeur toute modification éventuelle.

Pour lutter contre la fraude, le Vendeur ou ses prestataires de paiement ou de livraison peuvent être amenés à demander des justificatifs supplémentaires au Client (notamment justificatifs de domicile et/ou copie de pièce d'identité) ou prendre attache avec ce dernier, au moment de l'acceptation et/ou de l'expédition de la commande.

En cas de refus non justifié du Client de délivrer les informations et/ou justificatifs demandés, le Vendeur se réserve le droit de ne pas accepter ou d'annuler la commande sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque contestation.

Le Vendeur se réserve également le droit de ne pas accepter ou d'annuler la commande de tout Client qui aurait fourni des informations erronées, qui ne procéderait pas au paiement des Produits dans les délais, avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou en cas de rejet bancaire.

Article 4 – CONDITIONS TARIFAIRES

Les Produits sont commercialisés aux tarifs affichés sur le site internet de LCA, dans le/les catalogues en vigueur du Vendeur, au jour de la signature du bon de commande, exprimé en euros TTC.

Les tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, les parties renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil.

Les éventuels frais de transport, de livraison, de traitement de la commande (port, emballage, confection du colis, services optionnels souscrits par le Client) et autres frais, intérêts et commissions sont indiqués sur le bon de commande et sont établis en fonction du lieu et du mode de livraison sélectionnés par le Client, ainsi que du type de Produit et/ou de la quantité de Produits commandés par le Client.

Toute demande particulière du Client postérieure à la signature du bon de commande et engendrant des frais (restauration, encadrement, ré-encadrement, désencadrement, emballage, transport, etc.) fera l'objet d'une facturation complémentaire au Client.

Lorsque les Produits ne sont pas réceptionnés par le Client et doivent être réexpédiés, des frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison supplémentaires peuvent être facturés au Client dans des conditions identiques à celles prévues au bon de commande.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment pour tous Produits qui seraient commandés postérieurement à cette modification.

Des éventuelles réductions de prix, ristournes et remises pourront s'appliquer aux Produits.

Toute modification des tarifs résultant d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou la création de toute nouvelle taxe assise sur le prix des Produits, ne pourra qu'être immédiatement et automatiquement appliquée, en fonction de la décision d'application de la réglementation fiscale correspondante.

Dans le cas d'une vente à un client de l'Union Européenne, assujetti à la TVA, la facture sera hors taxe.

Le client fournira son numéro de TVA intracommunautaire dont la validité devra être confirmée par le Système VIES.

« Autoliquidation par le preneur » (Art. 283-2 du CGI ou Art. 44 de la directive 2008/8)

Dans le cas d'une vente à un client hors Union Européenne, la TVA ne sera pas appliquée et la facture sera hors taxe (0%).

"Exonération de la TVA – Article 262 1° du CGI"

"VAT not applicable according to article 262 1° of the French Tax General Code (CGI)"

Article 5 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Tout paiement s'effectue de préférence par virement bancaire, carte bancaire, prélèvement automatique sur le compte bancaire courant professionnel de la société LCA.

Les organismes financiers numériques de paiement sécurisé immédiat de type Paypal ou Wero sont également privilégiés.

Bien que d'un moindre usage aujourd'hui, le paiement par chèque d'une banque établie en France est toutefois possible.

Conformément à la réglementation en vigueur, le paiement en espèces aux personnes physiques ou morales résidant fiscalement en France est limité à 1 000 euros pour une transaction entre professionnels ou entre un professionnel et un particulier.

Ce seuil est de 15 000 euros pour une dépense personnelle d'un non-résident fiscal.

Le cas échéant, le Client s'engage à communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le Client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

En cas de règlement anticipé par le Client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit entre le Vendeur et le Client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le Client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

Il est expressément convenu que le Client est valablement mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

En cas de retard de paiement de l'une quelconque des échéances, le Vendeur se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client :

- d'exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir au titre des Produits, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue
- de refuser toute nouvelle commande ou exiger pour toute nouvelle commande un paiement comptant ou une garantie pour la bonne exécution des engagements
- d'imputer tout paiement partiel en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne

- de réduire, suspendre ou annuler les commandes de Produits en cours, après mise en demeure restée sans effet, effectuée par le Vendeur auprès du Client
- d'appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, des pénalités de retard calculées au taux visé à l'article L.441-10 du Code de Commerce et/ou
- d'exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement d'une indemnité égale à 10% des sommes lui restant dues sur les Ventes de Produits, sans préjudice de la réparation de tout dommage effectivement subi.

En cas de services spécifiques, les Produits sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable comptant au jour de la signature du bon de commande.

Article 6 – LIVRAISON DES PRODUITS

6.1 Livraison

La livraison du ou des Produits commandés par le Client ne pourra intervenir tant que celui-ci n'aura pas procédé au paiement effectif du montant visé à l'article 5 ci-avant.

Le ou les Produits peuvent être livrés dans le monde entier hors zones de conflits ou déconseillées par l'état Français.

Dès confirmation de la commande et paiement par le Client, le ou les Produits seront expédiés selon le mode, à l'adresse et dans le délai de livraison figurant dans le bon de commande avec la facture correspondante.

Le Client s'engage à cet égard à tout mettre en œuvre pour assurer la bonne réception du ou des Produits au jour de la livraison. Le coût afférent à toute nouvelle livraison sera supporté par le Client. Par ailleurs, en cas d'erreur de livraison consécutive à la communication d'informations inexactes par le Client (lieu de livraison, accessibilité du lieu ou tout autre problème) entraînant la nécessité d'effectuer une nouvelle livraison, les frais y afférents seront facturés au Client.

En cas d'accord préalable du Vendeur, le Client pourra procéder à l'enlèvement du ou des Produits commandés, au lieu indiqué par le Vendeur.

Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif en fonction de la disponibilité du ou des Produits commandés et des délais de livraison appliqués par les transporteurs.

Les retards de livraison du fait des transporteurs, ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts au Vendeur. Le Client devra alors adresser sa réclamation au transporteur.

En cas de livraison hors de la France métropolitaine, le Client sera considéré comme l'importateur du ou des Produits et tenu de respecter la réglementation du pays ou zone de livraison, étant précisé que les livraisons transfrontalières peuvent le cas échéant être soumises à une procédure d'ouverture et d'inspection par les autorités douanières.

6.2 Conformité de la livraison

Le nombre et l'état du ou des Produits doivent être vérifiés par le Client au moment de la livraison.

Le Vendeur sera tenu de reprendre le ou les Produits en cas de non-conformité avérée.

En cas de détérioration à la livraison, seules les garanties contractuelles du Transporteur pourront être appliquées.

Il conviendra alors au Client de convenir avec le Vendeur, fonction de la valeur du produit, de la souscription ou non d'une assurance spécifique le cas échéant, qui sera facturée à l'euro près au Client, en sus du coût de la livraison, en correspondance du devis reçu par la compagnie d'assurance ou le tarif de garantie étendue pouvant être proposé par le Transporteur.

Cf. § 7.2 - Transfert des risques

Le Client doit faire constater par écrit contradictoire auprès du livreur du transporteur les éventuels défauts apparents, produit(s) manquant(s) ou avaries, par des réserves claires, précises et complètes sur le bon de livraison (BL) , dont il veillera à conserver une copie.

Le Client devra contacter immédiatement le Vendeur pour l'avertir du problème et lui transmettre la copie du BL annoté.

En qualité d'expéditeur, le Vendeur se chargera alors de se mettre en relation avec le transporteur pour voir du processus de réclamation interne au transporteur à devoir appliquer.

A défaut pour le Client de respecter la procédure susvisée, le Client sera présumé avoir renoncé à toute action à l'encontre du transporteur et du Vendeur et avoir reçu les marchandises conformes et en bon état.

Le Vendeur n'acceptera en conséquence aucune réclamation, retour ou demande d'avoir du Client.

Article 7 – PROPRIÉTÉ ET RISQUES

7.1 - Réserve de propriété

Par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est expressément convenu avec le Client que le transfert de la propriété du ou des Produits livrés est suspendu jusqu'au paiement intégral et effectif du prix total, taxes et tous frais accessoires.

La remise de chèques bancaires ou virement bancaire ne constitue pas un paiement effectif à cet égard, compte tenu des délais de traitement propres à chaque organismes financiers pour garantir le crédit correspondant du compte de société du Vendeur.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le Vendeur se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer le ou lesdits Produits après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet .

Tant que le ou les Produits n'appartiennent pas au Client, il lui est interdit d'en disposer librement, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie et a fortiori de les revendre.

Nonobstant le fait que le Client ne disposera de la propriété des Produits qu'à compter du paiement effectif, le transfert des risques du ou des Produits au Client interviendra dans les conditions prévues ci-après.

Le Client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le Client avertit immédiatement le Vendeur par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre le droit de propriété du Vendeur, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaire, de saisie ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaire, le Client s'engage à participer à l'établissement d'un inventaire des Produits se trouvant dans ses stocks et dont le Vendeur revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les Produits livrés par le Vendeur, le Client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération du ou des Produits sous réserve de propriété seront supportés par le Client.

7.2 - Transfert des risques

Le ou les Produits seront aux charges, risques et périls du Client à compter de leur remise au transporteur ou de leur enlèvement par le Client.

Dans ce cas de figure, le Vendeur sera réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis le ou les Produits au transporteur et que ce dernier les a acceptés sans réserve, le Client ne disposant d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison ou défaut de conformité des Produits lors de la livraison.

En conséquence, soit le Client souscrira tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises dont les risques ont été transférés. Soit le Client donnera mandat au Vendeur, dans le cadre de la passation de la commande d'expédition, pour souscrire un niveau de garantie supplémentaire d'indemnisation ou une assurance, pouvant être proposés par le transporteur

Article 8 – RÉTRACTATION VENTE EN LIGNE

8.1 Principe

Lorsqu'une commande de Produit(s) a été souscrite à distance par le Client, hors établissement du Vendeur au sens de l'article L.221-1 du Code de la Consommation, celui-ci dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs à compter du jour de la réception du ou des Produits, la computation du délai s'effectuant selon les modalités prévues à l'article L.221-19 du Code de la Consommation.

Le Client notifiera sa décision de se rétracter de sa commande de Produit(s) par courriel à contact@lecloitredelart.com.

Le Vendeur accusera alors réception de la demande de rétractation en précisant l'adresse de retour du ou des Produits.

Toute commande de produit confectionné selon les spécifications du Client ne pourra prétendre à un droit de rétractation.

8.2 Procédure de retour

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de l'envoi de sa décision de rétractation afin de retourner les Produits dans leur état et emballage d'origine en vue d'obtenir leur remboursement.

Les frais de retour restent à la charge exclusive du Client.

Le Client devra réexpédier le ou les Produits dans leur état et emballage d'origine, et veiller, le cas échéant, à suremballer le tout afin de garantir l'état de leur retour.

Dans le cas contraire, le retour sera considéré comme non conforme et aucun remboursement ne sera effectué par le Vendeur.

La réexpédition au Client du ou des Produits dont le retour aura été jugé non conforme sera étant supportée par le Client.

Le ou les Produits renvoyés incomplets, abîmés, dégradés ou endommagés ne seront pas repris, étant précisé que lesdits Produits ne doivent pas avoir été utilisés ou exposés compte tenu de la sensibilité intrinsèque des produits commercialisés : œuvres et objets d'art.

Ainsi, le retour de toute œuvre décadrée sera de facto refusé.

Le retour s'effectue aux risques et sous l'entière responsabilité du Client, lequel est libre de choisir le mode d'envoi des Produits et de souscrire ou non une assurance en cas de perte, de vol ou de destruction de son colis. Le retour de Produits en port dû n'est pas accepté.

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable de la non réception du colis du Client, les risques et frais liés au retour du Produit étant à la charge de ce dernier.

PS : s'il en a la possibilité, le Client pourra s'affranchir du risque de livraison par un transporteur ou un service postal, en retournant en mains propres le Produit au Vendeur en son établissement physique de vente, sur rendez-vous convenu préalablement.

8.3 Remboursement

Le remboursement du ou des Produits intervient dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où le Vendeur a été informé de la décision de rétractation de sa commande par son Client.

Compte tenu de la sensibilité intrinsèque des produits commercialisés : œuvres et objets d'art, le Vendeur différera le remboursement jusqu'à la date de réception du ou des Produits retournés.

Par soucis de sécurité et de traçabilité, les remboursements s'effectueront uniquement par virement bancaire sur le compte du Client.

Article 9 – GARANTIE VENTE PHYSIQUE

Compte tenu de la nature intrinsèque des Produits commercialisés (œuvres et objets d'art), tout retour de Produit(s) nécessite l'accord préalable et écrit du Vendeur, sur la base d'une justification objective et écrite du Client.

Le Vendeur se réserve de plein droit de refuser le retour si les éléments apportés par le

Client ne le justifie pas ou si le ou les Produits ne sont plus dans leur état d'origine avant la vente.

Sauf si la responsabilité du Vendeur est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par le Vendeur, les frais et risques de retour sont à la charge du Client.

En cas de litige sur la prise en garantie d'un Produit, les parties devront faire leurs meilleurs efforts en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation.

Article 10 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, y compris, mais sans y être limités, les événements imprévisibles tels que grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défaut de production ou de transport non-consécutif à son fait personnel, rupture d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant le Vendeur d'exécuter convenablement ses obligations.

La vente de Produits et les présentes Conditions Générales étant conformes à la législation française, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation d'un autre pays dès lors que le Client effectue une commande de Produit à partir d'un autre pays.

En tout état de cause et dans tous les cas de retour, si la responsabilité du Vendeur devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le Client.

Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code Civil, toute action judiciaire d'un Client à l'égard du Vendeur est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le Client concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

Article 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Vendeur est susceptible d'être titulaire de droits propriété intellectuelle et/ou industrielle concernant le ou les Produits vendus au Client.

Dès lors que le Client aurait connaissance d'une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle du Vendeur, il devra en informer immédiatement le Vendeur par écrit.

Article 12 – DURÉE - RÉSILIATION

En cas de vente ponctuelle ou en application de conditions particulières, les présentes Conditions Générales sont applicables pour la durée de chaque opération de vente de Produits réalisée entre le Vendeur et un Client ou, le cas échéant, pour la durée des conditions particulières conclues avec un Client.

Article 13 - DONNÉES PERSONNELLES

13.1 Nature des données à caractère personnel collectées

Le Vendeur s'engage à ne collecter que des données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Aucune donnée à caractère personnel considérée comme «sensible», telle que l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne saurait être demandée ni collectée auprès du Client.

Le Client est informé par les présentes de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre de la réalisation de la vente décrite dans les présentes.

Parmi les données à caractère personnel du Client que le Vendeur collecte auprès de lui peuvent figurer :

- Sa civilité
- Ses noms et prénoms
- Son adresse de domicile
- Son adresse de courriel
- Son numéro de téléphone
- Ses coordonnées bancaires
- Les références de sa carte d'identité

Dans le cas où le Client demandera à faire livrer le produit à un tiers, l'identification et les coordonnées de ce dernier seront par la même collectées.

13.2 Finalité du traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont utilisées par le Vendeur aux fins de permettre la vente.

Leur collecte est rendue obligatoire par la législation pour les professionnels du marché de l'Art (Cf. Articles [321-7](#) et [R321-3 à R321-7 du Code pénal](#))

Elles peuvent donc être consultées ou transmises aux organismes de Police, de Justice ou de l'administration fiscale, à leur requête.

Sur le plan logistique, les données personnelles requises pour assurer la bonne livraison du ou des Produits seront transmises au transporteur.

Sur le plan bancaire, les données personnelles requises pour assurer le traitement des opérations de paiement pourront être communiquées aux organismes financiers devant recevoir les fonds, sur leur demande.

Enfin, les données collectées seront également utilisées par le Vendeur dans le cadre de sa « gestion Clients » à des fins de fidélisation et/ou d'information.

13.3 Conservation, sécurité et confidentialité des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer leur sécurité et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées à l'article 12.2 des présentes Conditions Générales ci-avant.

Au-delà de cette durée, elles ne donneront lieu à aucune exploitation, de quelque nature

que ce soit et seront détruites si les obligations légales et réglementaires auxquelles le Vendeur est soumis à ce moment, le permettent.

Le Vendeur s'engage à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de toutes les données à caractère personnel, afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Toutefois, il est précisé qu'aucune mesure de sécurité n'étant infaillible, le Vendeur ne saurait garantir une sécurité absolue aux données à caractère personnel du Client.

13.4 Transfert des données à caractère personnel

Le Vendeur s'engage à ne jamais partager les données à caractère personnel du Client avec des sociétés tierces à des fins marketing et/ou commerciales.

Le Vendeur pourra être amené à divulguer des données à caractère personnel du Client aux autorités administratives ou judiciaires lorsque leur divulgation est nécessaire à l'identification, l'interpellation ou la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice aux droits du Vendeur, de tout autre client ou d'un tiers.

Le Vendeur peut enfin être légalement tenu de divulguer les données à caractère personnel du Client et ne saurait dans ce cas s'y opposer.

13.5 Droits du Client sur ses données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« [RGPD](#) »), tout Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles le concernant.

Il va de soit que la rectification et l'effacement des données devra être compatible avec l'obligation légale de conservation et d'intégrité des données imposée par le code pénal pour le domaine du marché de l'art.

(Cf. article 3 du décret n° 2013-287 du 4 avril 2013 sur la conservation minimale du livre de Police : 10 ans)

Article 16 - AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales n'emportera en aucun cas renonciation.

Article 17 – MODIFICATION

Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales pour la passation de nouvelles commandes de Produits.

Toute commande consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales emportera acceptation par chaque Client de la nouvelle version des Conditions Générales qui lui sera communiquée.

Article 18 – LITIGES

Les litiges qui pourront survenir dans le cadre des relations contractuelles établies entre le Client et le Vendeur devront être résolus, dans la mesure du possible, de manière amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai raisonnable à compter de la saisine de l'une des parties, tous les litiges auxquels les Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront instruits juridiquement.

Article 19 - DROIT APPLICABLE ET LANGUE

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.
